

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 511

présenté par
M. Braouezec, Mme Jacquaint
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 10 à 14 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous assistons à la mise en place très consciente de la part du Gouvernement à un véritable pillage des cerveaux des pays à forte immigration en mettant en place une sélection systématique des meilleurs éléments.